

lui est revenu à 30 p. 100 plus cher cette année, il allait vendre son blé 30 p. 100 plus cher? Qui a jamais entendu parler d'un agriculteur qui vende sa viande plus cher parce que le prix des grains de provende a grimpé? Les agriculteurs doivent payer le prix demandé pour ce qu'ils achètent et doivent se contenter du prix qu'on leur offre pour leurs produits. La situation des agriculteurs est donc doublement mauvaise, puisqu'ils sont non seulement les seuls de toute la société à être imposés sur l'inflation, mais encore parmi les seuls à ne pouvoir se prémunir contre l'inflation.

● (1600)

Le gouvernement se doit d'écouter le député d'Essex-Kent qui siège de son côté de la Chambre. Je suis heureux que ce projet de loi soit présenté en son nom. D'après les dispositions du Règlement s'appliquant dans le cas de motions d'initiative parlementaire, si notre débat sur cette mesure dure plus d'une heure, elle aura été étouffée. Je suis heureux d'intervenir tout juste après le député d'Essex-Kent, car je ne voudrais surtout pas voir étouffer cette motion. Je crois qu'elle mérite d'être étudiée attentivement. Je ne suis pas tout à fait d'accord pour ce qui est de la dernière partie de cette mesure, car je ne crois pas que nous ayons le droit de dire aux agriculteurs d'investir dans la Société du crédit agricole. Selon moi, ils sont assujettis à un mode d'imposition factice à l'heure actuelle et la motion du député représente, au moins, une amélioration.

Les Canadiens qui écoutent le débat d'aujourd'hui à la télévision ou ceux qui liront le hansard un de ces jours devraient savoir que le député qui étouffera cette motion, quel qu'il soit, devra en supporter les conséquences. Ce sera sa faute si cette excellente mesure ne franchit pas cette étape.

Comme le député d'Essex-Kent l'a signalé, les agriculteurs font face à un impôt sur l'inflation. Il faut également faire remarquer que de tous les impôts perçus au Canada, c'est celui sur les gains en capital qui est le plus coûteux à percevoir. Dans le cas de l'impôt sur le revenu, les gens remplissent tranquillement leur déclaration à la maison et ils l'expédient par la poste au ministère du Revenu national qui la vérifie puis leur verse ou leur réclame le montant concerné. Dans le cas de l'impôt sur les gains en capital, le gouvernement doit s'occuper de biens acquis et de valeurs imposables. Il faut une banque et tout un ensemble d'évaluateurs et d'inspecteurs et on crée ainsi une nouvelle méthode de perception des recettes fiscales. La question fondamentale n'est pas de savoir s'il en coûte plus à l'agriculteur, mais bien de déterminer si tout cela est justifié. En vérité, si un agriculteur ne payait pas son impôt sur les gains en capital, cet argent serait inclus dans son revenu et assujetti à l'impôt sur le revenu. Selon moi, une personne assujettie à l'impôt sur le revenu ne devrait pas avoir à verser un impôt sur les gains en capital.

On s'en prend donc aux agriculteurs, les personnes les plus productives au Canada! Tous ceux qui en doutent devraient lire les discours du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) où il vante l'efficacité des agriculteurs, par comparaison avec les autres producteurs canadiens. Dans ses beaux élans ponctués ici et là de «malgré que» et «et cetera», il parle de cette belle efficacité des agriculteurs. Le gouvernement du Canada ne partage pas cette conviction, parce qu'il les traite de façon tout à fait injuste en matière d'imposition et de gains en capital.

Impôt sur les gains en capital

Dans l'impôt sur les gains en capital réalisés sur des terres agricoles, j'estime qu'il y a une double calamité fiscale. Par exemple, si un agriculteur qui a acheté une nouvelle superficie en 1975 au prix fixe de \$1,000 l'acre la revendait en 1983 à raison de \$1,500 l'acre, la différence de \$500 serait considérée comme bénéfique et imposée. Mais en 1975, il avait déjà payé de l'impôt sur le revenu sur l'argent utilisé pour acheter ce terrain. Alors s'il est imposé quand il revend le terrain, il est imposé deux fois. Puisqu'on parle de gains, il faudrait se demander s'il y a vraiment eu gain ou si ce n'est pas plutôt l'effet de l'inflation. S'il s'agit simplement de l'effet de l'inflation, il est certain qu'il y a une double imposition.

Il y a beaucoup d'exemples dans le cas des petites entreprises agricoles et commerciales de ce qu'on appelle des gains mais qui est plutôt en fait une double imposition ou une persécution contre un secteur de la société dont le ministre de l'Agriculture aime tellement à répéter que c'est le plus efficace du pays actuellement.

Ceux d'entre nous qui ont la chance de représenter des populations rurales—par exemple le député d'Essex-Kent—entendent de temps à autre dans les caférias nos cousins de la ville parler des «richards de la campagne».

M. Althouse: Oh!

M. Malone: J'entends un député NPD faire un éclat. C'est drôle de voir comment 11 p. 100 des députés à la Chambre y font plus de 50 p. 100 du bruit.

M. Althouse: Surtout quand ils ont 20 p. 100 des votes.

M. Malone: Le revoilà. Il veut parler des 11 p. 100 de voix qu'ils auront aux prochaines élections.

M. Althouse: J'ai dit «20 p. 100».

M. Malone: De toute façon, quand on entend nos cousins de la ville parler des richards de la campagne, ce qu'ils ne comprennent pas c'est que les agriculteurs ne travaillent pas seulement huit heures par jour, cinq jours par semaine. Et ce qu'ils oublient, c'est que dans les familles d'agriculteurs il y a plus qu'une ou deux personnes qui doivent travailler pour faire vivre le ménage. Leurs heures de travail sont plus longues. De nombreux membres de leur famille participent à la production des denrées, néanmoins les exploitations agricoles sont imposées comme s'il s'agissait d'une entreprise comme toutes les autres, dont le cycle d'activités correspond à une année civile et comme si tous les fonds ne constituaient que la rémunération d'une seule personne. Ce secteur productif de notre société est imposé de façon exceptionnellement rigoureuse.

Avant de me rasseoir, je tiens à dire toute l'irritation que provoquent chez moi les distinctions injustes dont les ruraux sont victimes sur le plan provincial et fédéral. Je ne pense pas simplement aux gains en capital, qui touchent particulièrement les agriculteurs, mais aussi au tarif des compagnies de téléphone. Nos cousins citadins, selon la province en cause, ont droit à un téléphone privé pour \$6 ou \$8 par mois tandis que les agriculteurs sont forcés de conclure des marchés de \$100,000 au téléphone même si trois ou quatre voisins écoutent la conversation. Dans ma circonscription, où on s'adonne surtout à l'élevage, on tente actuellement de supprimer la livraison du courrier dans les zones rurales. Dans le sud de ma circonscription, il n'est pas rare qu'une soixantaine de milles séparent certains ranchs. Toutefois, nos cousins citadins reçoivent leur courrier à domicile. Ils n'ont qu'à se lever, se rendre à la porte et à tendre le bras pour saisir leur courrier. La Société